

ARRETE MUNICIPAL n°A20251002-446

Commune d'Ussel
 Département de la Corrèze
 République Française

Département de la Corrèze République Française		Service	Affaires générales
		Type	Autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire
Matière	6.1	Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale	
Objet	Concours hippique		
Date	Le dimanche 26 octobre de 07 h 00 à 19 h 00		
Lieu	Ponty centre équestre		
Demandeur	Mme Priscilla SAUVENT – Présidente de l'association Ponty Jumping		

Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.3334-2, L.3335-4 et L.3342-1 interdisant la vente d'alcool à des mineurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°19-2021-12-30-00001 du 30 décembre 2021 réglementant la police administrative des débits de boissons, restaurants, discothèques et autres établissements recevant du public dans le département de la Corrèze ;
- Vu la demande en date du 29 septembre 2025 présentée par Mme Priscilla SAUVENT, Présidente de l'association Ponty Jumping

Arrête,

Article 1 : Mme SAUVENT Priscilla – Présidente de l'association Ponty Jumping **est autorisée à ouvrir une buvette de 3^{ème} catégorie le dimanche 26 octobre 2025 de 07 h 00 à 19 h 00, à Ponty d'USSEL.**

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'USSEL ;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'USSEL ;
- Mme Priscilla SAUVENT – Présidente de l'association Ponty Jumping ;

Fait à Ussel, le 2 octobre 2025.



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze,

Christophe ARFEUILLÈRE

Certifié exécutoire suite à :
 Mise en ligne le : 03 OCT. 2025
 Notification le :